En cas de Décès

MetLife

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces informations complémentaires pour compléter votre dossier.

Ce dernier doit toujours être composé des **Formulaires**, des **Pièces Médicales**, des **Pièces Justificatives** et des **Pièces Administratives**.

		Pièces	Indications
FORMULAIRES	Quelque soit la catégorie professionnelle de l'assuré, voici les Formulaires (joints à cet envoi) à nous retourner, **sous pli confidentiel à l'attention du Médecin Conseil**	Le Certificat Médical Post-Mortem	Formulaire joint à faire compléter intégralement, dater et signer par votre médecin Traitant
		La Déclaration de Décès	Formulaire joint à compléter intégralement, dater et signer par vos soins
PIECES MEDICALES	Quelque soit la catégorie professionnelle de l'assuré, voici les Pièces Médicales à nous adresser, **sous pli confidentiel à l'attention du Médecin Conseil**	Le Compte-Rendu d'Hospitalisation	Rédigé et conservé par le service hospitalier s'il y a lieu. Vous pouvez l'obtenir, soit auprès du Chef de Service dans lequel a eu lieu l'hospitalisation, soit auprès du médecin qui a sollicité l'admission. Ce document très complet indique les motifs médicaux de son admission, les traitements et soins reçus et ceux prescrits, ainsi que les différents services dans lesquels le patient a éventuellement séjourné.
		Le Compte-Rendu Opératoire	Établi à la suite de l'intervention chirurgicale éventuelle. Vous pouvez l'obtenir, soit auprès du Chef de Service dans lequel a eu lieu l'hospitalisation, soit auprès du Médecin qui a sollicité l'intervention

		Régimes	Caisses	Catégories Professionnelles	Pièces	Indications
PIECES JUSTIFICATIVES	En fonction du Régime dont l'assuré est assujetti, voici les Pièces Justificatives à nous adresser :	RÉGIME GÉNÉRAL	CPAM	Assuré social	L'attestation de droits	Établi par la CPAM précisant l'existence ou l'absence de l'exonération du Ticket Modérateur. Vous pouvez l'obtenir sur simple demande au centre de Sécurité Sociale de l'assuré ou via le site www.ameli.fr
					Vos attestations de paiement d'indemnités journalières relatives à votre arrêt de travail actuel et vos arrêts de travail antérieurs éventuels	Vous pouvez les obtenir sur simple demande à la CPAM, via le site www.ameli.fr
		RÉGIME AGRICOLE	MSA	Ouvrier agricole	L'attestation de droits	Établi par la MSA précisant l'existence ou l'absence de l'exonération du Ticket Modérateur Vous pouvez l'obtenir sur simple demande à la MSA ou via le site www.msa.fr
					Vos attestations de paiement d'indemnités journalières relatives à votre arrêt de travail actuel et vos arrêts de travail antérieurs éventuels	Il s'agit du Relevé Annuel de Prestations Santé (RAPS) et vous pouvez les obtenir sur simple demande à la MSA, via le site www.msa.fr
		RÉGIME OBLIGATOIRE DES INDEPENDANTS	RSI	Artisans Commerçants Industriels Professions Libérales	L'attestation de droits	Vous pouvez les obtenir sur simple demande au RSI
					Les attestations de paiement d'indemnités journalières relatives à vos arrêts de travail antérieurs éventuels	Vous pouvez les obtenir sur simple demande au RSI
		RÉGIME PARTICULIER	Pour les Fonctionnaires Civil, Ouvriers de l'Etat, Employés à la SNCF-RATP-GDF ou EDF, Fonctionnaires Militaire		Attestation de l'employeur confirmant la mise en Invalidité	
			Pour les agents d'une collectivité locale		La notification de décision du Comité Médical Départemental	
			Pour les Marins de commerce		L'attestation de la Caisse des Marins	
			Pour les Mineurs		L'attestation de la Société de Secours Minière	

		Pièces	Indications
PIECES ADMINISTRATIVES	En fonction de la situation de l'assuré, voici les Pièces Administratives obligatoires à nous adresser :	**Pour les entrepreneurs,** l'extrait K-Bis daté de moins de 3 mois	Vous pouvez l'obtenir par simple demande au greffe du tribunal de commerce dont dépend l'entreprise ou le télécharger en ligne via Internet. Cas particulier : A demander au Tribunal d'Instance ou de Grande Instance (pour celles en Alsace ou en Moselle)
		Si un Procés Verbal a été établi, nous adresser les références du Procés-Verbal	La gendarmerie peut établir un procès-verbal qui sera transmis ensuite au TGI. Si vous ne l'avez pas en votre possession, nous nous chargeons d'en faire la demande auprès du TGI. Les délais d'envoi du PV de leur part sont variables en fonction du délai de traitement des tribunaux et de la complexité de l'affaire en cause.
		Dans tous les cas, l'acte de Décès	Vous pouvez obtenir ce document sur simple demande auprès du service de l'état civil de la mairie du lieu du décès ou de la dernière résidence du défunt. Pour certaines villes, cette demande peut être faite sur Internet.

Document non contractuel, propriété de MetLife

MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France 5 place de la Pyramide, 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 5 place de la Pyramide, 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a. c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland. Administrateurs: Brenda Dunne, Éilish Finan, Nicolas Hayter (Anglais), Ruairí O'Flynn, Nuria Garcia (Espagnole), Lyndon Oliver (Américain), Merrilee Matchett (Australienne) et Conall Murphy.

LE TRI + FACILE
BAC DE TRI

MAI 2023